

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2024**

Nombre de conseillers : en exercice : 10
présents : 8
votants : 9

Date de convocation : 13/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WILDERSBACH s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jacques MICHEL, Maire

Etaient présents :

M. BLANCHARD Laurent ; M. FISCHER Benjamin ; M. HALTER Etienne ;
M. JACQUOT Daniel ; Mme LUDWIG Michèle ; Mme TAGLANG Gabrielle ; M. MATHIS
Jean-Marc ; M. MICHEL Jacques.

Absent(s) excusé(s) : M. BAUER Christophe (procuration à M. JACQUOT Daniel) ;
M. MARCK Maxime.

Le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de cette séance M. BLANCHARD Laurent, conseiller municipal.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- 1) **Approbation du P.V. de la séance du 29 octobre 2024.**
- 2) **Dossier Fraternité : Plan de financement 2^{ème} tranche des travaux.**
- 3) **DECI : Convention d'expertise (actualisation) et devis.**
- 4) **Emploi aidant Premières Heures.**
- 5) **Association Les Lutins de la Serva : Subvention.**
- 6) **Départ du locataire du 62 Rue de la Perheux.**
- 7) **Repas communal de fin d'année.**
- 8) **Convention de répartition des frais de fonctionnement du RPI.**
- 9) **Communications / divers.**

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 OCTOBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

DCM N°2024-055

DOSSIER FRATERNITE : PLAN DE FINANCEMENT 2EME TRANCHE DES TRAVAUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSIDERANT** le projet validé précédemment,
- **CONSIDERANT** l'estimation des travaux précis réalisée par le maître d'œuvre, la Société COGENEST, s'élevant à 457 540,06 € HT maîtrise d'œuvre incluse.
- **DECIDE** d'engager la procédure de marché public ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents en vue de cette procédure ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2025 ;
- **DETERMINE** le plan de financement des subventions escomptées ainsi qu'il suit :
 - Etat DETR : 110 000 €
 - Etat Fonds Verts : 43 780 €
 - Région : 19 980,00 €
 - CEA : 57 000,00 €
 - Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche : 45 000,00 €
 - Le reste à charge de la commune est de 181 780,06 €.

DCM N°2024-056**DECI : CONVENTION D'EXPERTISE (ACTUALISATION) ET DEVIS**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre de l'arrêté n° DIR-2017-06 du 15 février 2017 portant approbation du règlement départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie du Bas-Rhin, une convention d'expertise et d'entretien des poteaux incendie et hydrants publics avait été validée dans sa séance du 25 juillet 2019 pour une durée de 3 ans auprès de la Société SECUFORMED de Rothau.

CONSIDERANT les éléments précédents, il convient d'actualiser la convention signée en 2019 en la renouvelant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'offre du 16 septembre 2024 de la Sté SECUFORMED de Rothau pour un montant de 1.280,00 € hors taxes, en vue de la réalisation du contrôle pression et débits des poteaux d'incendie de la commune pour une durée de 3 ans.

- **AUTORISE** le maire à signer la nouvelle convention à intervenir qui portera sur une périodicité de trois ans, annexée à la présente délibération.

DCM N°2024-057**EMPLOI AIDANT PREMIERES HEURES**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal de la précédente décision relative à l'accueil d'un nouvel emploi aidant sur 1 an dès que possible et rend compte de la réunion de présentation du candidat qui s'est tenue le 19/11/2024.

Le Maire donne lecture de la convention établie en ce sens permettant à la commune de contribuer une nouvelle fois au développement du projet des emplois aidants premières heures d'Emmaüs Mundo'.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer à compter du 1^{er} décembre 2024 à la convention décrite ci-dessus, à savoir :

- l'accueil d'un emploi aidant premières heures à raison de 4 heures hebdomadaires pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction ;

- le versement d'une subvention de 2 078,40 € comme indiqué à l'article 7 de la convention jointe à la présente décision.

- **AUTORISE** le maire à signer la convention à intervenir, annexée à la présente délibération.

DCM N°2024-058**ASSOCIATION LES LUTINS DE LA SERVA : SUBVENTION**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal de la convention de partenariat entre l'association « les lutins de la Serva » et les maires des communes du RPI de la Rothaine (Natzwiller, Neuwiller-la-Roche, Wildersbach) signé en juillet 2023 et leur fait part de la demande de subvention pour l'année scolaire 2024/2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser une subvention de 1 000,00 euros au début de l'année scolaire 2024 et de 1 000,00 euros en début d'année 2025 à imputer à l'article 65748 « *Autres personnes de droit privé* ».

DCM N°2024-059**DEPART D'UN LOCATAIRE 62 RUE DE LA PERHEUX**

Le maire informe le Conseil municipal que Monsieur Christophe MESSMER, locataire du logement communal situé 65 rue de la Perheux, a transmis un avis de résiliation du bail de location en cours à compter du 1^{er} décembre 2024.

Un état des lieux de sortie sera réalisé par la commune. Il est rappelé qu'une caution de 400 € initialement versée en juin 2019 par Monsieur Christophe MESSMER pourra être restituée sous réserve de l'état des lieux de sortie.

Suite à son départ, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE de faire procéder à l'ensemble des diagnostics nécessaires (DPE amiante, installation électrique et Plomb), avant de la remise en location de ce logement, par l'entreprise ECO DIAG 67 de Steige (67) pour un montant total de 364,80 €.

DCM N°2024-060

CONVENTION DE REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RPI

Le maire informe le Conseil municipal que la Commune de Natzwiller a exprimé sa vision concernant le fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) pour l'année scolaire 2024-2025 et les désaccords existants avec la Commune de Wildersbach. Le Maire donne lecture du courrier transmis par le Maire de Natzwiller à l'attention du conseil municipal.

Points de désaccord :

Répartition des charges :

-La convention actuelle propose une répartition des frais liés aux spectacles et à l'activité piscine, à la participation pour les classes vertes, et d'autres points, au nombre d'enfants inscrits.

-Les Communes de Natzwiller et Neuviller-la-Roche défendent une répartition égalitaire entre les trois communes pour ces prestations.

Argumentaire des communes de Natzwiller et Neuviller-la-Roche :

-Les frais des spectacles, transports et activités piscine sont considérés comme des prestations forfaitaires et devraient donc être partagés au tiers.

Proposition d'un avenant :

-Les Communes de Natzwiller et Neuviller-la-Roche ont présenté un avenant à la convention signée en novembre 2023 pour préciser l'article 4 et introduire cette distinction entre frais à répartir par élève et au tiers.

Décision du conseil municipal :

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de refuser l'avenant proposé par les Communes de Natzwiller et Neuviller-la-Roche, considérant que la convention actuelle répond aux exigences et garantit une répartition équitable des frais.

Une étude plus approfondie pourrait être menée à la fin de l'année scolaire pour voir si une plus grande refonte n'est pas nécessaire dans cette convention mais que dans tous les cas nous ne pouvons revenir en arrière sur une décision voté il y a un peu plus d'un an.

COMMUNICATIONS, DIVERS

A : Eglise : Une étude est en cours pour que la paroisse prenne en charge une partie des coûts liés au chauffage de l'église. Dans ce cadre, des visites ont été réalisées dans différentes églises équipées de systèmes de chauffage radiant afin d'évaluer les solutions adaptées.

B : Repas communal de fin d'année : Le repas communal de fin d'année est fixé au 15 décembre 2024, avec une préparation de la salle prévue le 14 décembre à partir de 14h. Actuellement, 24 participants sont inscrits. Les inscriptions restent ouvertes pour ceux qui souhaitent rejoindre l'événement. Les apéritif et les repas sont déjà commandés et confirmés. Les pains surprises seront garnis de Saumon, Jambon, Mousse de canard, Rosettes, Tartare. Le choix du dessert s'est porté sur une bûche poire, chocolat, façon pain d'épices. Le prix exact reste à confirmer. Il est prévu que deux personnes se chargent d'aller chercher les commandes le samedi 14 décembre après-midi, après 12h. Les aliments seront stockés au frigo, ou à la cave, qui offre des conditions adaptées sans chauffage. Une solution similaire a déjà été utilisée avec succès lors d'événements précédents.

C : Demande d'aide à la Fondation Abbé Pierre pour les logements communaux :

Une lettre a été rédigée par Renaud Tchudy, en concertation avec Monsieur le Maire et Laurent Blanchard, adressée à la Fondation Abbé Pierre. Cette lettre vise à solliciter une aide concernant la rénovation et le maintien des logements communaux, notamment dans le cadre des nouvelles obligations légales, en particulier les normes énergétiques.

Contexte :

- Problématique des normes : Avec des travaux de mise aux normes de plus en plus exigeants, notamment énergétiques, la commune rencontre des difficultés financières pour maintenir et rénover ses logements.
- Volonté communale : La commune souhaite conserver des logements à bas prix, destinés aux personnes en difficulté ou ayant des revenus modestes, tout en s'adaptant aux nouvelles réglementations.

Objectifs de la demande :

- Aide au suivi et montage des projets : Accompagnement pour définir les priorités et organiser les travaux nécessaires.
- Soutien financier : Une aide financière sera indispensable pour permettre la mise aux normes des bâtiments, avec des modalités à définir en collaboration avec la fondation.

Priorité et périmètre du projet :

- Priorité immédiate : Le logement connu sous le nom de bureaux de l'ancienne usine.
- Projet global : Les logements de l'ancienne école, Les logements et le bâtiment du château, Les logements potentiels à l'étage de la mairie.

Le conseil municipal soutient cette démarche auprès de la Fondation Abbé Pierre et suit attentivement l'évolution de la demande, en espérant obtenir un accompagnement technique et financier pour mener à bien ce projet important pour la vie du village.

D : Problématique des dons à la commune : Gabrielle TAGLANG a soulevé la problématique liée aux délais dans le traitement des dons faits à la commune. En effet, le don de 2 000 € effectué par M. Siegwalt n'a toujours pas été encaissé. Cette situation pourrait poser problème à certains donateurs et risquerait de les démotiver à contribuer à l'avenir. Il est demandé d'accélérer le traitement des dons pour garantir un suivi rigoureux.

E : Journal communal : Gabrielle TAGLANG a rappelé que la conception du journal communal est prévue pour janvier 2025. Tous les membres du conseil sont invités à réfléchir aux articles qu'ils souhaitent inclure et à proposer des sujets pertinents pour cette publication.

F : Procédure de perte de carte de déchetterie : Michèle a demandé qu'un article soit rédigé par le groupe Select'om pour rappeler aux administrés la procédure à suivre en cas de perte de leur carte de déchetterie.

Séance du Conseil Municipal levée à 23h20.

SIGNATURES

M. MICHEL Jacques, Maire	
M. Laurent BLANCHARD, conseiller municipal, secrétaire de séance	